



## POUR QUELS DIPLÔMES ?

- Ingénieur généraliste
- Ingénieur de spécialité : Informatique et réseaux (INFRES), Conception et management de la Construction (CMC), Mécatronique (MKX)

## POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

## LE PARCOURS GÉNÉRAL

### AU PRÉALABLE



**Vous informer** et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP\*...  
**Initier votre projet** en participant à une information collective

### 1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre  
candidature  
(livret 1)\*\* auprès du  
certificateur

Notification de  
recevabilité  
de la demande avec  
proposition éventuellement  
de module de formation



### 2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre  
convention  
d'accompagnement VAE

Recherche de  
financement  
avec le certificateur

Possibilité de débiter  
votre accompagnement  
(facultatif)



### 3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier  
retrçant les acquis de votre  
expérience et de vos  
compétences  
professionnelles (Livret  
2)\*\*\*

Dépôt de celui-ci auprès du  
certificateur



### 4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou  
Mise en situation  
professionnelle

Décision :  
▪ Validation totale  
▪ ou partielle  
▪ ou pas de validation

*Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).*

*\*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*\*\* Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

*\*\*\* Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

## COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

### 1 | Information, orientation, éligibilité

Vous envoyez un CV par mail à [admissions-vae@mines-ales.fr](mailto:admissions-vae@mines-ales.fr) ou vous contactez le responsable VAE par téléphone (04 66 78 50 00).

Si l'expérience est en adéquation avec nos domaines d'expertises scientifiques, à un niveau suffisant, nous vous communiquons la notice d'information du candidat contenant les référentiels.

### 2 | Recevabilité

Vous déposez un **mémoire professionnel** exposant de manière très détaillée votre parcours professionnel (30 à 40 pages utiles, plus les annexes : feuilles de paye et extraits des contrats de travail à chaque changement de poste de niveau ingénieur, lettres de recommandation d'un hiérarchique ingénieur...).

Le jury de recrutement statue sous un mois après réception du dossier. Il n'y a pas d'accompagnement à ce stade.

### 3 | Validation

Vous constituez un **dossier d'analyse de l'expérience** selon l'angle des compétences mobilisées en relation avec nos référentiels (80 à 100 pages utiles, plus les annexes).

Le délai est de trois ans après notification de la recevabilité pour présenter ce dossier.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Vous pouvez vous faire accompagner par le référent VAE de l'école après signature d'une convention d'accompagnement.

**20 heures** d'accompagnement facultatif consistant en l'explicitation des référentiels, la relecture et l'annotation des dossiers, la préparation de la soutenance, au cours d'entretiens d'approfondissement en présentiel ou par téléphone selon la distance.

## POUR QUEL COÛT ?

La recherche de financement est de votre seule responsabilité : s'agissant d'un diplôme d'ingénieur, vous devez être capable de monter intégralement ce type de projet en toute autonomie.

Quel que soit le diplôme d'ingénieur recherché

- Jury de recrutement (recevabilité) : **450 euros**
- Jury de validation : **6 000 euros**
- Accompagnement facultatif : **2 000 euros**

## QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

1 | Le dossier d'analyse de l'expérience selon l'angle des compétences mobilisées doit être en relation avec nos référentiels : référentiel d'activités industrielles, référentiel des compétences transverses et transférables, référentiel scientifique et technologique du diplôme.

Le dossier de recevabilité est ainsi complété d'une analyse approfondie des pratiques (80 à 100 pages utiles, plus les annexes demandées).

2 | **La maîtrise de l'anglais est obligatoire** : 800 points au TOEIC ou équivalent, ainsi qu'une expérience significative à ou avec l'international (expatriation de plusieurs mois ou projets internationaux conséquents).

3 | La soutenance orale est effectuée devant un jury composé de 3 enseignants chercheurs et 3 ingénieurs en exercice en entreprise, complété du directeur des études.

Elle comprend un exposé oral ininterrompu de 45 minutes, utilisant éventuellement un support graphique, suivi d'une séance de questions-réponses d'une durée minimum d'une heure et demie.

4 | Les jurys sont réunis en fonction des demandes.



Responsable VAE  
Vincent PROST  
Téléphone : 04 66 78 50 00  
Mail : [admissions-vae@mines-ales.fr](mailto:admissions-vae@mines-ales.fr)  
IMT Mines Alès  
Service VAE  
6 avenue de Clavières  
30319 ALES cedex

**SUR INTERNET**

[www.mines-ales.fr](http://www.mines-ales.fr)

Espace conseil VAE en Occitanie  
Numéro contact gratuit  
**0 800 00 70 70**